
Habitat participatif

Modifié le 11/04/22

L'habitat participatif, c'est quand on se met à plusieurs pour concevoir un lieu partagé. Des projets qui peuvent être aidés par la Métropole.

Afin d'encourager l'émergence et la réalisation d'opérations innovantes relevant de l'habitat participatif, la Métropole Rouen Normandie déploie une nouvelle aide dans le cadre de sa politique habitat :

- une aide à la faisabilité juridique, financière et architecturale du projet à hauteur de 40 % du montant TTC de la prestation, dans la limite de 4 000 € par projet,
- une aide à la réalisation du projet d'habitat participatif à hauteur de 5 000 € par logement occupé à titre de résidence principale.